

NOM : _____

Prénom : _____

Classe : _____

REGIME DE PENSION

Cocher la case :

Externe

Demi-pensionnaire

- Pour les demi-pensionnaires, toute **sortie** ne pourra se faire **qu'à 13h30**(si l'élève a terminé les cours) **après le déjeuner au self** afin de respecter le nombre de repas commandés

REGIME DE SORTIE

Régime 1

Les élèves inscrits en régime 1 sont présents obligatoirement au collège de 8h à 17h30 quelque soit leur emploi du temps. Il est toutefois possible d'intégrer ou de quitter le collège soit :

-Par autorisation écrite ou signature du registre à l'accueil par le responsable légal

Régime 2

Entrées et sorties coïncidant avec l'emploi du temps habituel de l'élève. En cas d'absence imprévue de professeur(s), votre enfant demeurera au collège jusqu'à la fin normale de son emploi du temps.

Régime 3

Entrées et sorties coïncidant avec l'emploi du temps habituel de l'élève. **Attention**, en cas d'absence imprévue de professeur(s) (en fin de matinée pour les externes et uniquement en fin d'après-midi pour les demi-pensionnaires), **votre enfant pourra être libéré avant la fin normale de son emploi du temps.**

ATTENTION, en aucun cas votre enfant ne pourra quitter l'établissement entre deux heures de cours !

Toute(e)s modification(s) en cours d'année devra faire l'objet d'une demande écrite adressée aux CPE. Le Chef d'établissement se réserve la possibilité de réviser le régime de l'élève le cas échéant.

Signature des responsables légaux